



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Election des délégués
au Syndicat mixte
Haute-Garonne
Environnement

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_10-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-02-10**

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu les articles L. 5211-7, L.5212-7 et L.5212-8 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Gourdan-Polignan doit nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune auprès du syndicat mixte Haute-Garonne Environnement,

Considérant que M. Serge COLLA est candidat titulaire et Mme Amandine GEVREY est candidat suppléant,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne délégué titulaire :
 - o Mme Amandine GEVREY
- Désigne délégué suppléant :
 - o M. Serge COLLA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.